

ARRÊTE DU MAIRE

SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DECISION DU REPRESENTANT DE L'ETAT PROCEDURE D'URGENCE EN CAS DE DANGER IMMINENT

LE MAIRE DE :.....

Vu la Loi n° 2011-803 du 05 juillet 2011 et notamment l'article L.3213-2 du code de la Santé Publique ;

Vu le certificat médical délivré le : ____/____/____ par

M (me) le Docteur :.....

Concernant : M / Mme :.....

Né(e) le : ____/____/____ à :.....

Domicilié(e) :.....

Considérant que le comportement de M/Mme
présente un danger imminent pour la sûreté des personnes ;

Considérant qu'il présente des troubles mentaux manifestes et que des soins psychiatriques dans un Etablissement mentionné à l'article L.3222-1 s'impose d'urgence.

ARRETE

Article 1 : M/Mmefera l'objet de soins psychiatriques au Centre Hospitalier La Valette 23320 St Vaury.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Préfet et au Directeur de l'Etablissement.

Fait à :.....Le :..... àheuresmn

Cachet et signature du maire (1)

(1) Horodatage de l'arrêté obligatoire et nom, prénom de la personne qui signe le document